

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Juillet 2016

n° 158

DENSITÉ ET ESPACES VERTS

Ou comment protéger nos élus des promoteurs

Paris compte deux millions d'habitants ceinturés par le périphérique ; l'Île-de-France dix millions et c'est très bien comme cela. Cependant, architectes et promoteurs font le siège des élus locaux pour densifier notre agglomération, en leur faisant miroiter la reconnaissance éternelle de leurs électeurs.

Une équipe, comprenant un architecte très proche d'un grand personnage de l'État, étudie le bétonnage d'une partie des 450 hectares du parc Georges-Valbon de la Courneuve pour construire 24 000 logements !



Une autre envisage de lotir une partie de la forêt de Fausses-Reposes à Ville d'Avray pour désenclaver et animer le quartier.

L'avenue Foch et la partie ouest du bois de Boulogne longeant le périphérique aiguïssent l'appétit d'un groupe proche de la municipalité, qui « rendrait aux piétons » cette belle avenue, certes contre la réalisation d'un parc planté, mais aussi contre la construction de 150 000 m² de logements, commerces et bureaux. Le Bois, lui, serait gratifié de 10 000 logements, soit 400 000 m²,

sous prétexte que le périphérique a séparé cette zone du reste du Bois.

On se demande où s'arrêtera cette frénésie de construction dans le mépris souverain de ces espaces verts, classés inconstructibles par les municipalités dans leurs Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Nous espérons que les élus de la Nation, conscients de la valeur écologique de ces espaces, accepteront de les mettre à l'abri de la tentation des élus locaux par une loi de Protection des Forêts et Espaces Verts qui serait votée solennellement au Parlement.

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue Jean-Giraudoux

La rue Jean-Giraudoux commence rue de Chaillot et se termine rue de la Pérouse. Elle a été nommée ainsi en 1946 en l'honneur de l'écrivain et diplomate français [Jean Giraudoux](#) (1882-1944).



Au 31, donnant sur le 10 rue Auguste-Vacquerie, un hôtel particulier de la Belle Epoque néoclassique a été construit en 1893 sur jardin avec loge, communs, marquise et verrière par l'architecte Auguste Garriguenc pour le banquier Von Bethmann.

L'architecte a été lauréat du concours des façades de la ville de Paris en 1905 pour le 48 bis rue de Rivoli, dans le 4^e arrondissement de Paris.

Organisé par la mairie de Paris, le concours s'est tenu entre 1898 et la fin de 1930.

Au 33, à l'angle du 30 rue Dumont-d'Urville, est un hôtel de facture classique, élevé en 1882 par l'architecte Louis-Eugène-Alexis Fanost (1805-1893), qui fut élève à l'école des beaux-arts (promotion 1828), architecte des bâtiments civils et expert auprès du tribunal.

Il devient la propriété en 1892 de la comtesse Pillet-Will (1837-1911), passionnée de sciences occultes qui y tenait un célèbre salon consacré à l'astrologie.



Son portrait a été immortalisé par James Tissot. Depuis 1951, l'hôtel est le siège de l'ambassade d'Uruguay.



Au 34, un immeuble de bureaux est construit en 1957 par l'architecte Raymond Audigier.

Il témoigne de la modernisation de l'architecture à la fin des années cinquante avec l'adoption d'un mur-rideau très sobre et élégant en façade permettant une modulation souple et efficace des espaces de travail.

Architecte havrais Raymond Audigier a cosigné avec Auguste Perret la reconstruction de l'église Saint-Joseph (1951-1957) au Havre.



Prochaine ballade : rue de Chaillot, en clin d'œil à Jean Giraudoux, qui a écrit *La Folle de Chaillot*, pièce de théâtre ou conte fantastique dénonçant les abus des promoteurs et autres financiers prêts à détruire Paris pour gagner de l'argent.

L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS

dans le jardin botanique des Serres d'Auteuil

Comme on le sait, une suspension des travaux a été consentie à la famille Formigé par un référé du tribunal de grande instance. A la demande des associations s'opposant au projet de court de tennis de 5 000 places, elle a été prolongée par le tribunal administratif jusqu'au jugement au fond qui n'interviendra pas avant la fin de 2016.

En attendant, les travaux sont menés activement sur le reste du site actuel de Roland-Garros. En effet, l'enquête judiciaire et la perquisition de la police dans les bureaux de la Fédération française de tennis, menées le 3 mai dernier et concernant d'éventuels

« détournements de biens et de trafic d'influence » sont sans conséquence pour le moment, semble-t-il, sur le déroulement des travaux de l'extension en cours.

Nous avons appris cet incident judiciaire au cours de la réunion bimensuelle de suivi du 3 mai, par le nouveau directeur général de la FFT, Jérémy Botton, remplaçant Roger Ysern, et en la présence de Bernard Guidicelli, secrétaire général de la FFT, candidat à la succession du président Jean Gachassin en fin de mandat.

Dernière minute . Voici notre réponse à l'article paru dans *Le Parisien* du 31 mai à propos de la pluie sur Roland-Garros et « l'absence d'un couvre-chef due au blocage des travaux par des contentieux » :

Vous semblez confondre les travaux sur le site actuel et ceux dans le jardin botanique des serres qui sont effectivement bloqués par deux référés, du TGI et du TA. Les travaux sur le site actuel de Roland-Garros ne sont pas concernés et continuent sans problème. Nous ne sommes pas opposés à la création de ce toit, qui aurait dû être la seule demande raisonnable de la FFT.

Nous nous tenons à votre disposition pour en parler si vous souhaitez corriger cette fausse information que vous avez donnée à vos lecteurs, et qui tourne en boucle dans tous les médias.

MIGRANTS DANS LE BOIS DE BOULOGNE

A l l é e d e s F o r t i f i c a t i o n s

Notre association est favorable à l'accueil de sans-abri, SDF ou migrants dans le 16^e arrondissement par devoir de solidarité et par respect des textes en vigueur. Mais elle refuse tout projet d'hébergement, même provisoire, dans le Bois classé inconstructible par le PLU de Paris voté par l'actuelle municipalité.

Nous sommes sûrs que la Ville et l'État n'ont pas cherché de sites constructibles ou, encore mieux, de bâtiments publics actuellement désaffectés pour y loger, provisoirement, ces sans-abri.

En conséquence, notre association s'est jointe à l'Association des riverains du Bois de Boulogne (ARBB) et à la Coordination pour la sauvegarde du

Bois de Boulogne pour mener un contentieux devant le Tribunal administratif en vue de s'opposer à ce projet. Un référé suspensif engagé par nos trois associations a été rejeté par le Tribunal administratif. Nous nous sommes alors pourvus en cassation devant le Conseil d'État.

Ces recours ont bien entendu un coût. XVI^e DEMAIN y a déjà contribué pour sa part. Cependant, il convient de soutenir l'Association des Riverains du Bois de Boulogne, chef de file dans ce contentieux. C'est pourquoi nos adhérents ont reçu un appel à don de la part de l'ARBB auquel, nous l'espérons, ils feront bon accueil.

Courrier des lecteurs

« La mairie a perdu le Nord

« Les plans d'orientation pour touristes ne sont jamais orientés ! Aux Halles, pendant plus de 15 ans, l'ouest était à l'est et vice versa. Ce jour, au pied de la Tour Eiffel les plans placent la Seine au sud !

« Aux Tuileries, les plans mettaient la Seine rue de Rivoli et vice versa. À Roland-Garros, même chose, l'ouest est à l'est !

« Pauvres touristes, heureusement ils ont maintenant des smartphones, mais quels conflits ils doivent régler entre eux pour diriger leurs groupes ! »

L'INVENTION DU VIEUX PARIS

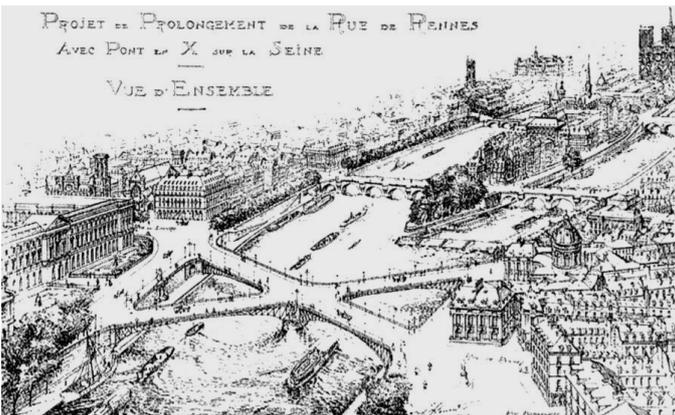
Naissance d'une conscience patrimoniale dans la capitale ()*



Déjà, dès le milieu du XIX^e siècle, sous la monarchie de juillet, une prise de conscience se développe pour préserver le vieux Paris. Des groupements de sauvegarde se constituent. Les monuments historiques sont alors classés pour déterminer les subventions à leur attribuer. Le collectionneur Paul Marmottan (1856-1932) établit une nomenclature des édifices à protéger. En 1898, est fondée la *Commission du vieux Paris*.

Destructions et restaurations donnent lieu à de longs débats : église Saint-Pierre de Montmartre, ancienne école de médecine, hôtel de Rohan, hôtel de Sens, hôtel de Lauzun...

La sauvegarde du bâti s'oppose aux projets de voirie.



La prolongation de la rue de Rennes jusqu'à la Seine aurait détruit le quartier au-delà de Saint-Germain des Prés. Elle aurait enserré l'Institut entre deux larges boulevards pour écouler la circulation.

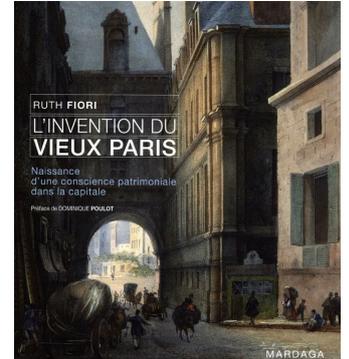
Le projet initial de la gare de chemin de fer des Invalides prévoyait douze quais à ciel ouvert qui auraient ravagé l'esplanade.

Que devient la logique patrimoniale face aux intérêts économiques ou politiques de la ville ?

De la préservation du bâti à la fin du XIX^e siècle, les débats se sont étendus au début du XX^e à la beauté de Paris, rejoignant les préoccupations de la *Société pour la protection des paysages de France*. Ainsi, les surélévations d'immeubles sont perçues comme des gratte-ciel. Celles des immeubles de la rue de Rivoli sont très critiquées.

Pour les immeubles de rapport, ordinairement de cinq étages, le sixième est toléré, mais encastré dans la toiture. Marmottan demande l'adoption d'une révision des hauteurs des façades d'immeuble dans Paris et le rabaissement à 17 mètres 55 soit un étage de moins.

Les combles sont aménagés et permettent ainsi de construire un deuxième immeuble sur le premier. L'invention de l'ascenseur favorise l'augmentation du nombre d'étages.



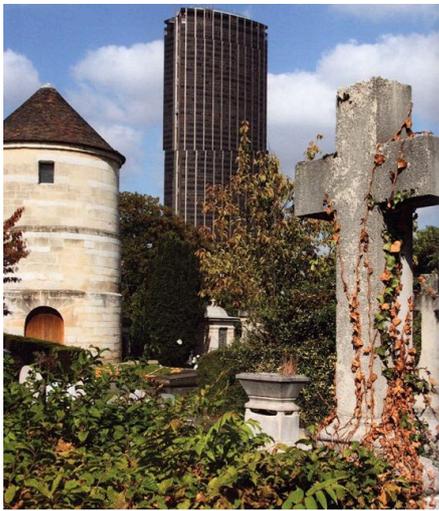
Les progrès techniques sont aussi sources d'amélioration. Le métro à vapeur qui devait sillonner nos avenues peut être enterré pour la plupart des lignes, maintenant électrifiées.



À la Chambre, les interpellations de députés se multiplient. Elles critiquent la gestion de la Ville et

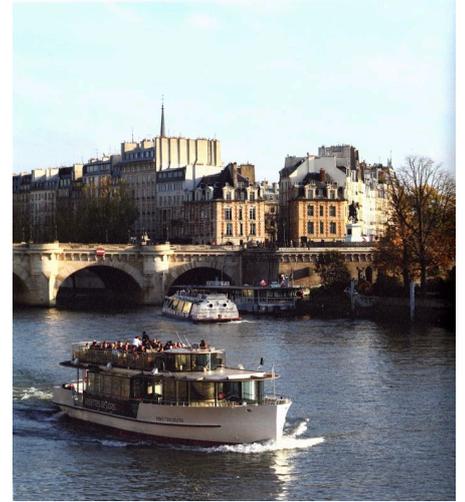
considèrent que l'évolution de la capitale représente un enjeu national. Paris n'appartient pas aux seuls Parisiens. Son évolution ne relève pas de la seule ville de Paris, mais réclame l'intervention de l'État.

Les députés insistent sur la sauvegarde du Bois de Boulogne menacé par les projets de lotissement des terrains libérés par la suppression des fortifications.



Créée en 1909, la *Commission des perspectives monumentales* est le fruit de tous ces débats sur les surélévations et la dégradation esthétique de la capitale.

Ainsi naît la notion de site urbain assujetti à des servitudes spéciales : les places royales, la pointe de l'île de la Cité avec son panorama emblématique, la butte Montmartre...



Au début du XXI^e siècle, les principes de préservation du patrimoine au regard du développement urbain sont toujours d'actualité : respect des servitudes anciennes, conservation des espaces libres, préservation des abords de monuments...

C'est la préservation de l'esthétique parisienne qui est revendiquée. Ainsi, soyons vigilants à l'égard des gestes architecturaux que veut nous imposer la municipalité sous prétexte de moderniser Paris !

Quoi qu'on en dise, Paris est un musée mondialement reconnu qu'il faut savoir faire vivre **aussi** pour ses habitants.

Nous sommes très heureux d'apprendre que l'action de notre association est l'héritière de réflexions, de controverses et de luttes de nos ancêtres amoureux de leur cité.

Nous sommes ainsi encouragés à poursuivre ce combat pour la préservation de notre cadre de vie contre les initiatives de certains béotiens.

(*) Pour suivre l'évolution de cette prise de conscience, du XIX^e au XXI^e siècle, nous vous recommandons la lecture passionnante de l'ouvrage de Ruth Fiori, *L'Invention du vieux Paris* (Éditions Mardaga).

LOGEMENTS SOCIAUX, L'ARDENTE OBLIGATION

Loi Quillot 1982, loi Gayssot 2000, loi SRU renforcée 2012, loi Duflot 2014, rien n'y fait, il manque toujours des logements sociaux, malgré les 40 milliards d'euros annuels qui leur sont consacrés et les 17 % qu'ils représentent dans le parc total des logements français.

En effet, en zone dite tendue comme en région parisienne, 64 % des Français se trouvent éligibles à un logement social. Avec deux enfants, un couple aux revenus mensuels de 5 860 € est en droit d'y accéder et d'y rester s'il ne dépasse pas ensuite 8 790 €. C'est un paradoxe : les plus pauvres sont dans des logements privés, les autres dans le social où ils tenteront de rester leur vie durant.

Il faut donc toujours plus de logements sociaux. Entre 1985 et 2011, le parc social a augmenté de 53 % mais les promoteurs privés ont été progressivement éliminés de ce marché par une fiscalité qui est passée, entre 2000 et 2011, de 37 milliards à 63 milliards d'euros. Les promoteurs sociaux, eux, sont très largement exonérés de ces charges, ne paient pas l'impôt sur les sociétés et bénéficient ainsi d'un monopole de fait.

Comme toutes les communes de plus de 3 500 habitants et de plus de 1 500 en Île-de-France, ont l'obligation de réaliser

jusqu'à 25 % de logements sociaux, certaines communes comptent plus de 50 % de leur parc en logements sociaux.

Les promoteurs-bailleurs sociaux à l'abri de toute concurrence du fait de leur statut fiscal privilégié sont une particularité en Europe. En Allemagne, plus d'un million de logements sociaux ont été vendus à des investisseurs, en Grande-Bretagne deux millions de logements sociaux ont été vendus à leurs locataires.

Il faut donc réformer le statut des promoteurs-bailleurs sociaux. Diminuer leur nombre pour les ramener de 500 offices d'HLM à treize structures, soit une par région française. Les aligner sur la fiscalité de droit commun. Favoriser la vente de leurs logements aux locataires qui le souhaitent. Organiser ainsi une variété dans la construction et la gestion locative du logement social. Et peut-être vaincrait-on alors un peu la « ségrégation socio-spatiale » naturelle à tous les hommes pour aller vers une « mixité sociale » apaisée....

Voir l'intéressante étude de la fondation IFRAP :

<http://www.ifrap.org/emploi-et-politiques-sociales/il-faut-abolir-les-quasi-monopoles-et-les-rentes-des-bailleurs-sociaux>

LE 16^e NE SERAIT PAS ASSEZ SOCIAL ?

Il est fait grief à notre arrondissement de ne pas être accueillant aux défavorisés et aux exclus.

Les logements sociaux ne seraient pas assez nombreux ? Seulement 5 % du parc immobilier du 16^e ! Mais savons-nous que les maires d'arrondissements parisiens n'ont pas d'autres pouvoirs que ceux de marier leurs ressortissants et d'envoyer vœux et avis à l'Hôtel de Ville ?

Le logement social est du ressort de la mairie de Paris. Outre l'obligation de réaliser 25 % de logements sociaux pour toute opération de plus de 1 000 m² et pour quelques préemptions exemplaires, elle peine à trouver des terrains libres.

En effet, le 16^e est presque totalement construit et le foncier y est très coûteux. Il lui reste des terrains publics, tels que ceux de l'ancienne gare d'Auteuil, où 150 logements sociaux viennent d'être achevés, nous ne nous y sommes jamais opposés. La mairie transforme aussi l'ancienne direction de la gendarmerie située 35 rue Saint-Didier en 54 logements sociaux et 58 logements étudiants sur un total de 199.

En revanche, nous refusons des constructions dans les espaces verts inconstructibles du Bois ou de Sainte-Perrine.

Refus d'accueillir les défavorisés ? Les journées « portes ouvertes » du 16^e rassemblent plus de 350 associations.

Une grande partie d'entre elles est tournée vers des actions caritatives et d'aide aux plus défavorisés conduites par des milliers de bénévoles. Sans oublier les actions de nos amis juifs ou protestants et des autres associations non culturelles.

Parmi les cinq paroisses catholiques du 16^e, celle de Notre-Dame d'Auteuil est assez représentative de l'accueil des défavorisés. Ici encore, des dizaines d'associations (plusieurs centaines de bénévoles) accueillent les cas sociaux.

Deux d'entre elles sont à citer :

Corot entraide d'Auteuil accueille les jeunes pour les réinsérer socialement sous la houlette du Service intégré d'accueil et d'orientation de la Ville (SIAO) et grâce à des subventions de la mairie de Paris. *Corot* a assuré 24 348 nuitées à 182 jeunes, dont 76 % ont trouvé un logement adapté et 55 % un emploi stable. *Corot* a fourni 41 300 repas à 190 familles et a habillé 3 270 personnes.

L'Œuvre des Apprentis d'Auteuil (OAA) fut fondée en 1866 par l'abbé Roussel. Elle recueille des gamins des rues, les héberge et leur donne une formation professionnelle. L'abbé meurt en 1897 après avoir sorti du ruisseau 15 000 jeunes. En 1923, l'œuvre est solidement reprise par le père Brottier, créateur du corps des aumôniers pendant la guerre de 14-18. Après le conflit, la France compte près d'un million d'orphelins qu'il faut secourir.

A partir de 1950, les enfants en difficulté succèdent aux orphelins. Actuellement, près de 30 000 jeunes sont accueillis au lycée professionnel Sainte-Thérèse d'Auteuil et dans les classes d'inclusion scolaire pour les jeunes avec troubles mentaux, ainsi que dans les nombreux centres de l'OAA qui hébergent et forment tous ces jeunes en province. La réussite est là quand le jeune parvient à s'insérer dans la société avec un métier et de nouveaux liens familiaux.

Bien entendu, les dix pages de notre « Lettre » ne suffiraient pas à décrire les œuvres sociales de l'arrondissement qu'elles soient culturelles ou non. Aurait-on oublié que, sous l'Ancien régime, c'était l'Église qui remplissait le rôle de Ministère des affaires sociales et de la santé ?

Alors le 16^e pas assez social ?

FORUM DES HALLES

lui aussi végétalisé par sa nouvelle Canopée

La mairie de Paris dans sa recherche frénétique de verdissement de la ville, après y avoir abattu des centaines d'arbres, s'est inspirée des forêts tropicales pour coiffer le Forum des Halles d'une canopée jaune « pisseux » voulant évoquer malicieusement pour certains l'absence volontaire de toilettes publiques dans les environs. Pour nos amis britanniques très moqueurs sur ce dernier avatar de la couverture de notre *famous* Trou des Halles, c'est de la « crème anglaise ».



Comment en sommes-nous arrivés là depuis les instructions de Napoléon III à Victor Baltard de concevoir une toiture aussi légère qu'un parapluie pour recouvrir le ventre de Paris ? Par des dérives successives malencontreuses sur « 40 années d'auto-sabotage architectural », selon nos autres amis du *New York Times*.



Aujourd'hui, après cinq ans de travaux, nous avons sous les yeux un fouillis de côtelettes métalliques culminant à 14 mètres de haut et supportant 18 000 écailles de verre, le tout emballé sur 25 000 m² pour un poids de 7 000 tonnes, l'équivalent d'une tour Eiffel ondulant en montagnes russes à l'horizontale, au demeurant d'une courbure et d'une hardiesse agréables à l'œil !

Mais ce n'est pas un parapluie puisqu'il y pleut à travers, quand il n'aveugle pas les riverains les jours de soleil ! La neige permettra sans doute aux écologistes de se rendre en raquettes à l'imposant centre commercial rénové et agrandi à 75 000 m² par le promoteur d'origine Unibail-Rodamco, sans compter les 21 000 m² d'équipements publics. ...



Nous ne reviendrons pas sur le coût total des travaux dépassant un milliard d'euros, dont 216 millions pour la seule canopée. Unibail-Rodamco a généreusement accepté de remettre au pot 343 millions d'euros, mais en contrepartie d'acquiescer la pleine propriété du centre commercial alors qu'il n'en était que locataire dans le cadre d'un bail à construction à échéance de l'an 2055 ! Chapeau l'artiste !

Et encore, nous avons évité de payer l'octroi à ce groupe pour aller prendre le métro ou le RER grâce à l'action efficace de l'association *Accomplir*. Restent toutefois les frais de maintenance estimés à 400 000 euros par an, avec la nacelle spéciale à 1,5 million d'euros...



Nous ne reviendrons pas non plus sur le saccage des 40 000 m² du jardin des Halles de Paris, avec ses belles allées de tilleuls et marronniers trentenaires, ses quatre pyramides vitrées protégeant une serre tropicale, ses fontaines et bassins ainsi que le charmant jardin Lalanne, pour les enfants, qui laisseront place au moderne jardin Nelson-Mandela.

Les archéologues du futur trouveront certainement dans ce gouffre de quoi s'émerveiller de l'ingéniosité de *l'Homo parisiensis* !

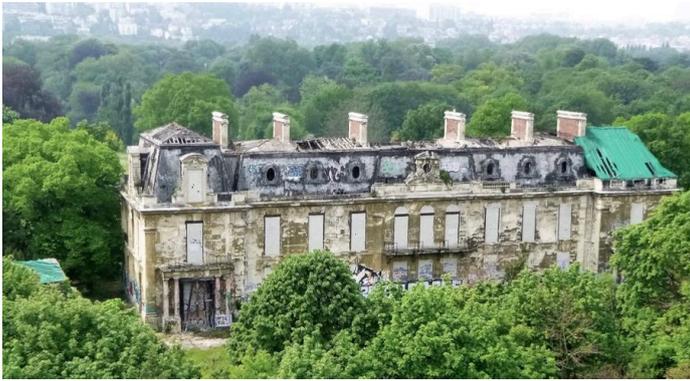
Vous pouvez suivre l'évolution du projet depuis son origine en consultant le site officiel :

<http://www.pariseshalles.fr/>

LE CHÂTEAU ROTHSCHILD

À l'heure de la renaissance !

Laissé à l'abandon depuis 30 ans par ses actuels propriétaires saoudiens, ce superbe château construit fin XIX^e, jouxtant le Bois de Boulogne, a été livré aux trafics, squatters, tags et autres fêtards. Il est en ruine, mais il y a une lueur d'espoir de le voir renaître, car il est en cours de rachat par un promoteur, le groupe Novaxia.



Ce bâtiment de 2 000 m² et de 1 300 m² de sous-sols, situé sur une parcelle de quatre hectares, devrait faire l'objet d'une rénovation lourde compte tenu de son état de délabrement actuel, tant intérieur qu'extérieur...



Schéma directeur de la ville de Boulogne-Billancourt

L'implantation du château (en orange clair) et des quatre futurs bâtiments. Dans le coin supérieur droit (en jaune) l'hôpital Ambroise-Paré et les logements déjà existants.

En contrepartie, 60 logements de haut standing, globalement de format familial et d'une superficie totale de 5 000 m² répartie sur quatre bâtiments à bâtir autour du château, seraient proposés en accession à la propriété. Pas de logement social programmé à ce stade...

Si le projet immobilier est clairement défini, l'usage final qui sera fait des lieux rénovés reste toutefois imprécis à ce jour : hôtel-restaurant, musée, logements... Et que deviendront les 1 300 m² de sous-sols où les Allemands avaient installé un dépôt de munitions pendant la guerre avant que ces espaces ne deviennent un haut lieu de trafics en tout genre et de fêtes nocturnes ?



Le château devra toutefois être accessible aux visiteurs, au moins partiellement, depuis le remarquable parc Edmond-de-Rothschild de 15 hectares appartenant à la ville de Boulogne et ouvert au public.

Gageons que ce projet permettra au château Rothschild de retrouver son faste d'antan, bien que cela doive se faire à nouveau en grignotant les espaces verts, mais cela devrait redonner vie à ce site ainsi qu'une belle perspective pour le bonheur de tous !

JARDINS PARISIENS EN DANGER

Les Amis du Champ de Mars se battent

L'actuelle mairie de Paris a toujours affiché des convictions très écologiques. Elle encourage le « verdissement » de la ville, les façades végétalisées, les jardins sur les toits et le projet d'immeuble « les mille arbres » près de la porte Maillot. On s'attendrait donc, en toute logique, à ce qu'une protection renforcée des espaces verts parisiens constitue un axe fort de sa politique.

Mais il n'en est rien. La Ville n'en étant pas à une contradiction près, nos élus feignent d'oublier qu'en milieu urbain les jardins ne sont pas des espaces publics comme les autres, mais sont des zones fragiles à protéger. La Ville d'ailleurs va même jusqu'à envisager d'ouvrir petit à petit tous les jardins et parcs parisiens 24 h sur 24 l'été et pourquoi pas toute l'année. Le processus a commencé et il soulève bien des réserves compte tenu des nuisances supportées par les riverains.

L'utilisation qui est faite du Champ de Mars et aussi d'ailleurs de son prolongement les jardins du Trocadéro, est l'illustration extrême de cette politique. Si cet ensemble n'est plus vraiment un jardin public, c'est que la Ville le considère plutôt comme un espace disponible propre à accueillir des événements et des manifestations de masse dans

l'environnement prestigieux de la Tour Eiffel : espaces publicitaires côté Trocadéro, retransmissions sur écran géant de manifestations sportives côté Champ de Mars.

Le prochain événement organisé sur ce dernier site, pourtant classé, est la Coupe européenne de football, *l'euro 2016*, du 10 juin au 10 juillet 2016. Une *Fans zone* est installée sur le Champ de Mars pour accueillir pendant ces deux mois jusqu'à 100 000 spectateurs par jour qui viennent s'ajouter au flot des touristes. Deux écrans géants sont installés ainsi qu'un espace de retransmission et plusieurs villages de restauration. N'oublions pas que ce lieu attire déjà 20 millions de visiteurs par an.

Ce projet aberrant entraînera des dégâts considérables sur les espaces ouverts et sur les pelouses qui, une fois de plus, seront dévastées sans parler des inévitables problèmes d'hygiène et de sécurité.

Les Amis du Champ de Mars (www.amisduchampdemars.fr) se sont mobilisés contre ce projet comme ils se battent depuis des années pour une requalification du site, dont l'aménagement devrait être entièrement repensé pour en refaire un vrai jardin.

P R O J E T V A R I Z E

Une action associative efficace

Après dix années d'effort, les associations de défense de la maison et du parc des Petites Sœurs des Pauvres sont parvenues à faire abandonner par la COGEDIM son projet de 208 logements et de résidence pour personnes âgées de 3 800 m².

Le foyer Jean Bosco, de 180 lits, fait suite à l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres. C'est sous l'égide de la fondation Bolloré que l'œuvre *Mater Amoris* a finalement pu aboutir en créant ce foyer qui héberge « la Fondation de la 2^e chance » et le réseau social *Earth Talent*.

Une demande de permis de construire a été déposée, le 29 septembre 2006, pour un projet immobilier surdimensionné à la place de la Maison des Petites Sœurs des Pauvres. La « rumeur » qui s'était répandue dès 2004 et qui avait provoqué la création de l'Association de défense de l'espace vert Varize-Delestraint-Murat et de SOS Murat-Varize s'est trouvée confirmée.

Pendant cinq années, le promoteur redoutant les recours des associations a sans cesse repoussé sa décision de faire exécuter la promesse de vente signée en 2005 par les Petites Sœurs des Pauvres. Lassées d'attendre, elles ont finalement opté pour le projet *Mater Amoris*.

Pour parvenir à ce résultat, les associations ont attiré l'attention des politiques, du Premier ministre et de ministres, en déposant une pétition de 400 signatures, suivie le 10 mars 2007 d'une manifestation autour du site réunissant 200 personnes ainsi que le Conseil municipal du 16^e arrondissement.

Une rencontre avec la Supérieure Générale a permis d'attirer l'attention des Petites Sœurs des Pauvres sur le projet Bolloré qui assurait ainsi la continuité d'une activité caritative dans leur maison.

Le promoteur COGEDIM a alors entamé une procédure civile à l'encontre des associations à laquelle il n'a jamais donné suite.

La mobilisation des riverains et des associations a été déterminante. Tous leurs efforts ont été couronnés de succès, bien au-delà de ce qui était envisagé en 2005. Ils ont permis de tirer le meilleur parti de circonstances favorables : à un permis de construire critiquable, un projet alternatif caritatif lui a succédé.

Nous nous faisons un plaisir de montrer que des associations peuvent obtenir des résultats positifs. En outre, les responsables des deux associations à l'origine de cette réussite font partie de XVI^e DEMAIN.

RÉINVENTER PARIS AVEC MILLE ARBRES ?



Dans le cadre de sa campagne *Réinventer Paris*, lancée en novembre 2014, la Ville a proposé 23 sites ou bâtiments publics aux professionnels pour « exprimer leurs talents et développer des projets d'exception ». C'est ainsi que la Compagnie de Phalsbourg et l'OGIC ont demandé aux architectes Fujimoto, Rachdi et Oxo de construire un pont habité au-dessus du périphérique à la porte Maillot, c'est le projet « 1000 arbres ».

Date prévisionnelle de réalisation à partir de 2022.



Une pyramide inversée de 8 étages pour 127 logements, un hôtel de 250 chambres et 27 589 m² de bureaux. Une galerie commerciale favorisera la traversée du périphérique pour les piétons allant de Neuilly-sur-Seine au parvis du Palais des Congrès. Bravo pour ce concept !

Le programme	
Surface totale en m ²	62 180
Commerces	5 396
Bureaux	27 589
Logements	11 291
Hôtel	8 313
Pôle enfance	3 065
Gare routière	6 526

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, François Douady, Marie Moes, Yves Marang, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris